

# CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Document de Synthèse

*mars 2007*

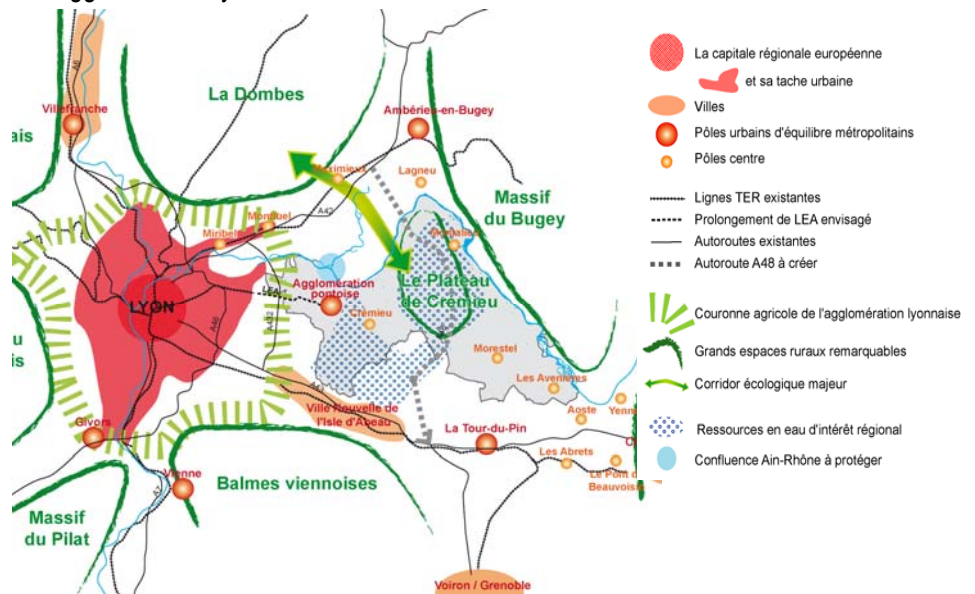
**Rhône-Alpes** Région

# LA BOUCLE DU RHONE AUJOURD'HUI

## Situation

Au cœur de la Région Rhône Alpes, notre territoire, la Boucle du Rhône en Dauphiné est identifié comme "cœur vert" dans la DTA de l'agglomération lyonnaise. De dimension à la fois rurale et périurbaine, il connaît depuis plusieurs années des mutations dans les domaines social, économique, des modes de vie et de l'habitat, dues à une pression urbaine et foncière de l'agglomération lyonnaise.

Les agglomérations voisines constituent une source d'emplois et de services. Inversement, au niveau résidentiel et touristique mais aussi économique, notre territoire représente pour les populations de ces agglomérations un espace très attractif en raison de la qualité du cadre de vie et des espaces naturels.



## Les enjeux fédérateurs du territoire à 10 ans

Le diagnostic du territoire partagé entre les élus et les acteurs du territoire a permis d'identifier les enjeux principaux du territoire.

### ***Le développement de services de proximité garante de la solidarité territoriale et sociale***

L'élaboration d'une politique globale en matière de services vise à répondre aux besoins des habitants en matière de logements, d'activités, de services.

Cette politique doit être adaptée à nos réalités territoriales (d'un côté des espaces ruraux, de l'autre un espace périurbain).

### ***La valorisation des diversités économiques et territoriales et la création d'emplois,***

Industrie, commerce, artisanat, services, tourisme, agriculture... Notre territoire a les atouts pour maintenir et développer toutes ces activités.

Il doit générer son propre développement (économie et emploi) respectueux de son environnement et non plus dépendre des zones voisines.

### ***La qualité du cadre de vie au cœur des projets, la préservation et la valorisation de l'environnement et de la ruralité***

La préservation du cadre de vie et de l'environnement figure parmi les priorités d'une démarche visant au renforcement de l'identité de notre territoire autour de la notion de qualité de vie, source d'attractivité et de durabilité.

Notre volonté est de ne pas subir le développement et la pression des agglomérations voisines, mais au contraire d'être actif en anticipant les besoins futurs en matière d'espaces fonciers, de services, d'habitat, d'activités, de transports, d'emploi, de loisirs, etc.

## LE PROJET DE TERRITOIRE

### Une méthode de travail qui a fait ses preuves

La **Charte de développement durable de la Boucle du Rhône** est le résultat d'une coopération ancienne et organisée par les élus et les acteurs socioprofessionnels du territoire.

Le comité d'expansion de la Boucle du Rhône rassemble depuis 1980 ces partenaires au service du développement du territoire.

Le **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné** porte depuis le printemps 2006, à la suite

du Schéma de Cohérence Territoriale, le nouveau CDRA.

En étroite concertation avec le **Conseil Local de Développement** il poursuivra ce travail qui s'enrichit à chaque étape : contrat de développement touristique (1995-1998), contrat de développement économique de bassin (1996-1999) puis contrat de développement Rhône-Alpes (2001-2006).

### Une démarche participative traduisant une réelle volonté de travail en commun

Comme lors du précédent CDRA, les réflexions, enjeux et priorités inscrits dans cette charte résultent d'une très large mobilisation des forces vives du territoire.

Les **commissions** thématiques ont réuni plus de 300 personnes, socioprofessionnels et citoyens du territoire.

Préalablement, lors de l'élaboration du SCOT, le territoire a mis en place une démarche **Agenda 21** ciblée "démocratie participative"

Des actions de concertation importantes et innovantes ont été réalisées à cette occasion.

### Un projet au service du développement durable

La prise en compte du **développement durable** a été recherchée dès la candidature par le comité de pilotage du CDRA.

Pour chaque projet, l'adéquation avec les 5 critères fondamentaux du développement durable proposés par la Région sera recherchée.

Des démarches et projets spécifiques pour la préservation, la valorisation et la promotion des ressources naturelles, du cadre de vie et du patrimoine seront envisagés.

La mise en réseau et la recherche de synergies entre les acteurs locaux permettra de renforcer les solidarités et les coopérations intergénérationnelles. Une démarche de suivi et d'évaluation sera menée.

Le projet de **Parc Naturel Régional** des Boucles du Rhône, pour lequel nous sommes candidat depuis 2003, s'inscrit dans cette logique.

### Une démarche prospective ouverte sur l'extérieur

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** de la Boucle du Rhône en Dauphiné a été arrêté en janvier 2007.

Après plus de 5 ans de réflexions avec l'ensemble des acteurs du territoire, un plan d'aménagement et de développement durable a été défini. Il a fixé les **orientations générales** voulues par les élus du territoire.

Les travaux du SCOT ont bien évidemment servi de socle aux réflexions du CDRA. Celui-ci devant

concrétiser les orientations politiques définies dans le SCOT

Notre territoire se situe dans une problématique plus large, celle du grand Nord Isère. Il a aussi des liens forts avec le Bugey. Une attention particulière sera donnée pour promouvoir une réflexion **inter-CDRA** sur certains sujets : TIC, Transports, Emploi-Formation, lutte contre l'Ambroisie etc...

### Une volonté d'innovation

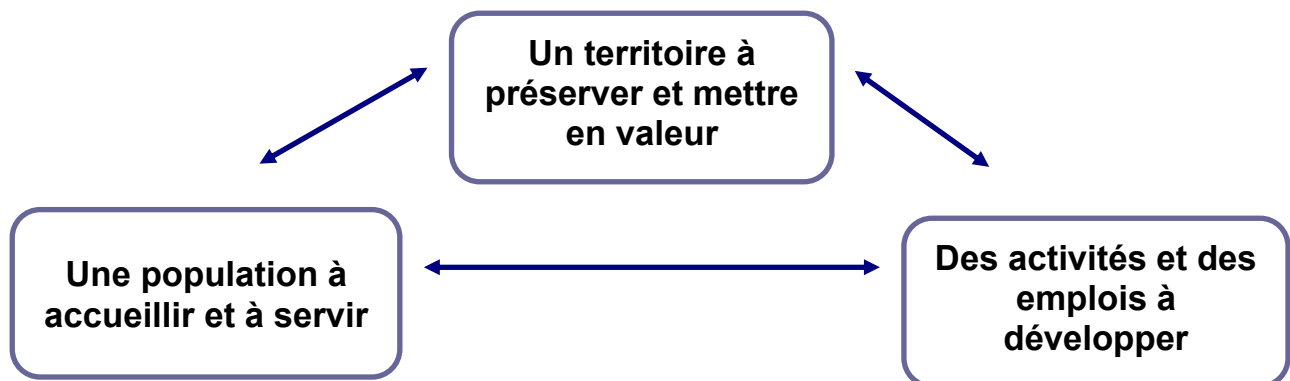
L'ambition de cette charte est à la fois de préserver les dimensions humaines, environnementales, économiques qui font la spécificité de la Boucle du Rhône tout en s'efforçant de rechercher des

solutions nouvelles pour assurer des conditions de développement et de solidarité entre les acteurs du territoire.

## L'AMBITION DU TERRITOIRE A L'HORIZON 2020 :

ASSURER SON DEVELOPPEMENT DURABLE

LES ENJEUX IDENTIFIES :  
PRESERVER ET PROMOUVOIR LES 3 VISAGES DU TERRITOIRE



### 3 AXES DE DEVELOPPEMENT

- **1- S'inscrire dans un projet d'aménagement durable du territoire**  
⇒ Préservation et aménagement des milieux et du cadre de vie
- **2- Valoriser le tissu économique local dans sa diversité**  
⇒ Développement des activités et des emplois
- **3- Promouvoir et développer les services à la population**  
⇒ Mettre l'Homme au cœur du projet

## AXE 1 : S'INSCRIRE DANS UN PROJET D'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Objectif n°1	Objectif n°2	Objectif n°3
<b>Favoriser le développement des pôles urbains</b>	<b>Promouvoir la qualité urbaine et patrimoniale, les économies d'énergies et les transports doux</b>	<b>Définir et mettre en place une stratégie Habitat et Foncier pour le territoire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Requalification des entrées et traversées</li> <li>▪ Reconversion du patrimoine industriel</li> <li>▪ Création et rénovation des pôles commerciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménager une trame verte (transport doux)</li> <li>▪ Promotion maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables</li> <li>▪ AMO/Construction en haute performance énergétique et en HQE</li> <li>▪ Inventaire, préservation et mise en valeur des patrimoines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude Habitat – foncier – PLH</li> <li>▪ Actions Habitat et Foncier (suivant préconisations étude)</li> </ul>

Objectif n°4	Objectif n°5	Objectif n°6
<b>Concilier activités humaines, protection des milieux naturels, des ressources et du cadre de vie</b>	<b>Positionner le territoire autour d'une offre randonnée complète</b>	<b>Rééquilibrer les modes de déplacements en faveur des transports collectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Action de gestion concertée sur le plateau de l'Isle Crémieu</li> <li>▪ Amélioration des pratiques agricoles : agriculture Bio, jachères fleuries, valorisation des haies...)</li> <li>▪ Sécuriser et valoriser l'espace agricole</li> <li>▪ Lutte contre l'ambrosie (en commun avec les territoires voisins)</li> <li>▪ Préservation et mise en valeur des milieux et du patrimoine naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement d'itinéraires, développement des services</li> <li>▪ Aménager des sentiers thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer le transport à la demande</li> <li>▪ Favoriser le déplacement des publics en difficulté</li> <li>▪ Accompagnement Léa</li> </ul>

Objectif n°7
<b>Accompagner le développement durable du territoire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation du CDRA</li> <li>▪ Centre Environnement/ Développement durable</li> </ul>

## AXE 2 : VALORISER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL DANS SA DIVERSITE

Objectif n°8	Objectif n°9	Objectif n°10
<b>Assurer un développement économique endogène et exogène axé sur la qualité et la complémentarité</b>	<b>Créer de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur le potentiel du territoire</b>	<b>Accompagner et soutenir la création, le maintien et la transmission des entreprises</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventaire et Requalification des Friches</li> <li>▪ Aménagement et valorisation des ZA</li> <li>▪ Communication/Plan média</li> <li>▪ Accompagnement vers la certification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la création d'activités de Sous-traitance St Exupéry</li> <li>▪ Accompagner la mobilité et le transport</li> <li>▪ Faire venir le très Haut débit (hors CDRA) et développer les usages</li> <li>▪ Créer des multiservices dans les villages (hors CDRA)</li> <li>▪ Développement des services</li> <li>▪ Valorisation des bioressources,</li> <li>▪ Filière Bois-Mobilisation des acteurs, communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer l'ingénierie d'accompagnement de projets d'entreprises</li> <li>▪ Développer les actions collectives pour les entreprises</li> <li>▪ Animer le réseau des jeunes entreprises</li> <li>▪ Assurer le renouvellement des exploitations agricoles</li> </ul>

Objectif n°11	Objectif n°12	Objectif n°13
<b>Conforter et organiser l'activité commerciale et artisanale du territoire</b>	<b>Mettre en adéquation les ressources humaines du territoire en réponse aux besoins du marché local</b>	<b>Aménager l'offre touristique pour capter des clientèles spécifiques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic artisanat local</li> <li>▪ Rassembler les artisans d'art</li> <li>▪ Animation du réseau des Unions commerciales</li> <li>▪ Créer des Actions collectives pour les unions commerciales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontre offre et demande emploi/formation</li> <li>▪ Gestion des Ressources Humaines dans les PME</li> <li>▪ Soutien à l'insertion par l'économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création et adaptation des hébergements touristiques</li> <li>▪ Aménagement et animation des sites</li> </ul>

Objectif n°14	Objectif n°15
<b>Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire</b>	<b>Conforter et développer la diversification des activités agricoles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser l'animation des sites patrimoniaux</li> <li>▪ Développer la promotion et la commercialisation touristique</li> <li>▪ Structurer, mettre en réseau et animer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encourager les circuits courts : Points de vente collectifs, Repas dans les cantines scolaires, Filière Pain Bio, Aides aux investissements collectifs (voisins de panier)</li> </ul>

## AXE 3 : PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION

Objectif n°16	Objectif n°17
<b>Créer un réseau et des pôles de services à la population</b>	<b>Développer les initiatives culturelles locales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueil Petite enfance</li> <li>▪ Pôles de services intergénérationnels pour tout public</li> <li>▪ Aménagement Centre de loisirs/Equipements sportifs et culturels</li> <li>▪ Foyers logement pour personnes âgées</li> <li>▪ Soutien des personnes en insertion</li> <li>▪ Outils de communication et de d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir et mettre du matériel en commun</li> <li>▪ Développer les animations et événements</li> <li>▪ Développer le principe des "vidéos patrimoniales"</li> <li>▪ Communiquer de manière globale et coordonnée</li> <li>▪ Renforcer les liens entre acteurs du monde rural</li> </ul>

Soit 3 axes de développement, 17 objectifs et une soixantaine de pistes d'actions.

*NB : Le document complet de la charte de développement durable du territoire comprend :*

- *La présentation du territoire*
- *Une description de la méthode*
- *L'engagement vers un développement durable du territoire*
- *Le diagnostic global*
- *Une présentation des objectifs et des axes en lien avec le diagnostic et les enjeux validés préalablement*